

Niederanven, le 4 août 2022

## AVIS AU PUBLIC

( 3A/2022/2244/145 )

Il est porté à la connaissance du public, que la société **Goblet Lavandier & Associés S.A.** a introduit auprès de l'Inspection du Travail et des Mines une demande d'autorisation relative à *l'exploitation d'un appareil IRM sur le site de l'Aéroport de Luxembourg pour le compte du Dr. Jean-Baptiste Valéry NIEDERCORN.*

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier de demande et les plans éventuels sont déposés à la maison communale de Niederanven du 4 août 2022 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre ff,

  
Jean Schiltz

le secrétaire,

  
Bob Scholtes